

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

**Délibération n° 2013-22 du 16 juillet 2013 du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat portant délégation de pouvoirs à la directrice générale en matière de sanctions et de recours**

NOR : ETL1322112X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation est donnée à la directrice générale pour exercer les pouvoirs mentionnés aux *a* et *b* du 9° du I de l'article R. 321-5 du code de la construction et de l'habitation.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 16 juillet 2013.

*Le président de l'Anah,*  
D. BRAYE